

CAMP D'ÉTÉ RÉUSSI !

À LA DÉCOUVERTE DE NOS DROITS

Le premier *Camp d'été en droit* au Canada a eu lieu du 17 au 22 août 2003 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Le *Camp* accueillait 32 jeunes francophones de toutes les régions de notre province. Les responsables du *Camp*, Louise AUCOIN et Lynne CASTONGUAY, se disent satisfaites de l'activité et espèrent pouvoir répéter l'expérience l'an prochain, soit en août 2004.

Le *Camp d'été en droit* comprenait trois modules : un mini-procès portant sur le trafic de drogues dans une école secondaire, un mini-appel portant sur un cas d'alcool au volant et les droits linguistiques et un théâtre-tribune portant sur l'intimidation à l'école.

Les commentaires qui ont été recueillis auprès des jeunes à la suite du *Camp* sont très positifs. La réussite du *Camp* est liée directement à l'équipe de travail. La liste est très longue et comprend animateurs, moniteurs, conférenciers, le juge Michael MCKEE, des avocats et bien d'autres. Mentionnons la contribution inestimable de Mme Berthe THÉRIAULT, agente de projet, qui a bien voulu partager son expertise pédagogique auprès des jeunes.

L'AJEFNB désire remercier TOUTES les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès du *Camp d'été en droit*. Un MERCI tout à fait spécial aux partenaires financiers, sans qui l'AJEFNB n'aurait pas été en mesure d'offrir une

expérience si riche aux jeunes : Justice Canada (conception du *Camp*), le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (tenue du *Camp*) et l'Université de Moncton (Faculté de droit et Centre international de common law en français pour l'utilisation de locaux et d'appareils de bureau et pour le don de cadeaux).

Nous vous invitons à visiter le site Web de l'AJEFNB (www.ajefnb.nb.ca) afin de visionner une série de photos prises lors du *Camp*, en vous dirigeant vers la section *Camp d'été (Droit)* à la page d'accueil du site.

SUBVENTIONS DE JUSTICE CANADA

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles*, rendu public le 12 mars 2003, l'AJEFNB a présenté une demande de subvention auprès de Justice Canada, le 15 août dernier, pour la création d'un poste de direction générale. L'Association s'acharne depuis plusieurs années à faire avancer des dossiers et à développer des projets, en comptant trop souvent sur la générosité des membres de son Conseil d'administration, très généreux de leur temps et de leur énergie ! L'Association évolue à grands pas et est appelée à se développer.

***LES GARANTIES JURIDIQUES
FACILITENT LE RESPECT MUTUEL
ENTRE LES COMMUNAUTÉS***

LINGUISTIQUES

Extrait du discours de l'honorable Michel BASTARACHE, juge de la Cour suprême du Canada, après avoir reçu de l'ambassadeur de France au Canada, monsieur Philippe GUELLUY, les insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, le 18 septembre 2003.

La République française me fait un grand honneur aujourd'hui; je l'accepte avec humilité. C'est d'ailleurs un plaisir que je partage avec plusieurs parce que je suis bien conscient que le geste que pose la France s'étend à mes parents, grands-parents et aïeux, à l'ensemble des Acadiens qui, en dépit des épreuves, ont réussi à retenir leur petite place au sein de la francophonie internationale et à y apporter une contribution unique. Je pense ici plus particulièrement à la création de la première faculté de common law de langue française au monde, à la contribution littéraire extraordinaire d'Antonine Maillet. Le courage et la ténacité des Acadiens doivent d'ailleurs être une source d'inspiration pour tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir de la langue et de la culture françaises à l'heure de la mondialisation. Mon père m'a souvent dit que « nous n'aurons jamais fini d'être minoritaires », phrase que je n'ai jamais oubliée et que j'ai souvent citée lorsqu'il me semblait que notre société devenait trop complaisante. Une victoire peut ne pas être définitive. Une société peut perdre ses repères, son identité. Il peut s'installer un conflit entre le désir de liberté individuelle et le sens de la collectivité. Les Acadiens ont aussi besoin de réconcilier aujourd'hui leur existence avec le discours concernant l'intégration sociale et le multiculturalisme. Mais de tels défis ne sont pas insurmontables. Il faut faire face en permanence aux difficultés inhérentes au statut de minoritaire.

J'ai été très chanceux d'avoir des parents sûrs de leur identité, attachés à leur langue et à leur culture, et déterminés à donner à leurs enfants une éducation de qualité, en français. J'ai fait des études classiques. J'ai dû accepter d'être pensionnaire pour étudier en français, ceci dès la 8^e année. J'ai fait mon premier diplôme de droit à l'Université de Montréal afin d'étudier en français. Et je suis devenu l'un des premiers diplômés du programme des bourses France-Acadie.... Je crois bien que cet attachement au français a beaucoup influencé mon parcours politique et professionnel. Quand j'ai débuté ma carrière, au début des années 70, un vent de contestation soufflait partout sur les campus

universitaires. En Acadie, on remettait en question le leadership traditionnel, on voulait affirmer son identité française avec force, on réclamait le droit à l'égalité. Le climat était à la révolte et à la réforme. C'est dans ce contexte que j'ai milité pour l'obtention d'un service de Radio-Canada en français à Fredericton, pour la dualité linguistique en éducation, pour la création d'une faculté de droit de langue française à l'Université de Moncton, pour l'incorporation de garanties linguistiques dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'adoption de la *Loi sur l'égalité des communautés linguistiques de langues officielles au Nouveau-Brunswick*.

Devenu professeur de droit, j'ai tout de suite réalisé le besoin de créer des lexiques juridiques bilingues pour les fins de mon enseignement, les difficultés que cela comportait, et la nécessité de créer un Centre de traduction et de terminologie juridiques. La nouvelle faculté de droit de l'Université de Moncton s'engageait en même temps à mettre sur pied une association de juristes de langue française, revendiquait le bilinguisme au Barreau du Nouveau-Brunswick et demandait que le gouvernement modernise la *Loi sur les langues officielles*. Engagé avec mes collègues dans ce mouvement, je n'ai jamais eu le sentiment de réaliser quelque chose d'exceptionnel. Cela allait de soi. Je croyais bien nager avec le courant. Il fallait permettre à la solidarité de ceux qui avaient besoin de justice de s'exprimer et de s'achever dans une certaine normativité. Il fallait rendre effective la promesse d'égalité faite à notre communauté, au moins en ce qui concerne la promesse d'égalité des chances.

Tout le monde ne peut, de la même façon, dans la vie de tous les jours, participer à l'action sociale qui engage toute la société sur la voie du changement. Mais chacun, je crois, doit poser le geste dont il est capable quand l'occasion se présente. C'est ce que j'ai cru faire, comme bien d'autres. Ce qui a été particulièrement utile, dans mon cas, ce fut le recours au droit. J'ai compris très tôt que les garanties juridiques pouvaient diminuer les tensions sociales et faciliter le respect mutuel entre les communautés linguistiques. La dualité en éducation en a fourni la preuve, tout comme le droit au procès dans sa langue. C'est pour cela que j'ai voulu trouver les moyens législatifs et judiciaires pour surpasser l'égalité formelle et en arriver à l'égalité réelle au plan linguistique. Cela me semblait essentiel au développement de l'Acadie et des communautés francophones évoluant en milieu minoritaire dans

les autres provinces du Canada. Leur continuité était liée à leur identité, laquelle ne pouvait se concevoir sans l'opportunité réelle de participer à la vie collective et de prendre sa juste place dans le Canada moderne. Il fallait donc faire comprendre à la majorité qu'elle avait une responsabilité morale vis-à-vis la minorité et qu'il y avait effectivement un prix à payer pour le changement, et que les seules affirmations de principes seraient insuffisantes...

DEMANDES DE PROJETS PRÉSENTÉES À JUSTICE CANADA

L'AJEFNB a présenté trois demandes de subventions auprès de Justice Canada pour des projets fort intéressants, dont voici un résumé :

- **Phase 1 du Camp d'été en droit 2004**, qui consiste à la mise à jour du matériel pédagogique développé pour le camp 2003 et à la préparation des documents pour les troupes du Camp 2004. (La phase 2 du *Camp 2004* sera présentée au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de son programme *Camps Éducation Plus*, en février.)
- **Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, édition 2003**, qui vise à produire une nouvelle édition de l'ouvrage bilingue, à jour jusqu'au volume 258 du *Recueil du Nouveau-Brunswick*.
- **Campagne éducative et de sensibilisation portant sur les droits linguistiques**, qui vise à sensibiliser le public et les justiciables sur la portée de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et à éduquer les francophones quant aux possibilités offertes d'exiger un service de qualité dans la langue de leur choix. Projet échelonné sur 3 ans.

GUIDE JURIDIQUE — 2^e ÉDITION

Grâce à une subvention de DRHC, l'étudiante Nadia BÉRUBÉ a été embauchée pendant l'été pour effectuer une recherche exhaustive sur les divers thèmes de la première édition du *Guide juridique* publié par l'AJEFNB, pour déterminer si les renseignements qui y figurent demeurent pertinents.

Un rapport a été soumis au Conseil d'administration à sa réunion du 20 septembre dernier. L'AJEFNB est maintenant en mesure de produire une nouvelle édition et espère la compléter dans le présent exercice.

RECUEIL D'ACTES JURIDIQUES

Une table des matières a été développée pour le tome 7 de la collection *Recueil d'actes juridiques*, qui portera sur le droit corporatif. L'AJEFNB souhaite vivement terminer ce projet dans le présent exercice afin d'en faire la distribution à tous ses membres.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement pour 2004 est lancée ! L'AJEFNB vise dépasser les 250 membres. Nous sommes convaincus pouvoir atteindre cet objectif ! Nous vous demandons de continuer à appuyer l'AJEFNB dans ses revendications et dans ses projets. **N'oubliez pas de renouveler votre adhésion !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **22 novembre 2003** à Moncton. N'hésitez pas à communiquer avec l'AJEFNB si vous avez des questions ou désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de la réunion.



PROFIL D'UN MEMBRE

Nadia BÉRUBÉ — Représentante des étudiants en droit au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis le printemps 2003, Nadia BÉRUBÉ en est à sa 2^e année en droit. Cette jeune femme d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, débordante de talent, d'énergie et d'enthousiasme, est bien connue à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, non seulement en raison de son dossier académique exceptionnel mais également pour ses nombreuses contributions à la vie étudiante. Admise en droit avant de terminer son premier diplôme universitaire, elle continue à remporter prix prestigieux, bourses de mérite et mentions spéciales ! Elle a grandement contribué au succès qu'a connu le *Camp d'été en droit* — elle en animait une session, en plus d'en avoir conçu et rédigé le matériel. De plus, au cours de l'été 2003, elle a effectué une révision complète de la première édition du *Guide juridique* pour le compte de l'AJEFNB, ce qui nous permettra d'en produire une nouvelle édition.

Musicienne accomplie, Nadia joue du violon depuis sa tendre enfance. Elle a été enseignante, chef d'orchestre et membre de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick. Sélectionnée parmi les 100 meilleurs candidats au Canada, elle participait, en 1999, au programme *Shad Valley International*. Imaginez-vous que Nadia trouve le temps de s'adonner à des activités sportives, dont la planche à neige, les sports aquatiques, le badminton, le tennis, le volleyball, la danse et le taekwondo. Bravo !

Nadia fait aussi partie du comité des Jeux-ridiques et participera à cet événement qui se déroulera à Halifax cet hiver. Il s'agit de compétitions amicales (sports, musique, plaidoiries...) entre étudiants et étudiantes des facultés de droit canadiennes. Enfin, Nadia vient tout juste d'apprendre qu'elle sera membre de l'équipe représentant la Faculté de droit de l'Université de Moncton au concours *Laskin* de 2004, qui aura lieu en février à Vancouver. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Harold MICHAUD
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.
